



## ADHESION 2019/2020

N°: \_\_\_\_\_

(Validité 30/09/2020)



Skatepark Indoor Briançon

NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_\_  FILLE  GARÇON

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PAYS \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

SKATE  ROLLER  BMX  TROTTINETTE \*

(\* Si multi pratiquant, cocher l'activité principale)

### Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom / Prénom \_\_\_\_\_

Tél portable \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Skatepark Hangar zero figurant au verso et je l'accepte dans son intégralité > J'autorise l'association à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident afin de préserver ma santé et ma sécurité > Il m'appartient de disposer d'une assurance individuelle de responsabilité civile > J'autorise l'association à utiliser mon image prise dans le cadre de ses activités ; je conserve cependant un droit de regard et de retrait.

### AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

représentant(e) légal(e) de \_\_\_\_\_

l'autorise à s'inscrire au Skatepark Hangar Zero de Briançon et à y pratiquer son activité.

Fait à Briançon le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

L'ADHERENT,  
signature

LE REPRESENTANT LEGAL (pour les mineurs),  
signature

# REGLEMENT INTERIEUR

L'association Projet Berwick Skatepark de Briançon Hangar Zero est gestionnaire du skatepark. L'adhésion annuelle est obligatoire pour utiliser l'infrastructure mise à disposition.

## 1. Utilisation du skatepark

- 1.1 Le skatepark couvert est réservé et dédié uniquement à la pratique du skate, bmx, roller et trottinette.
- 1.2 Suivant l'affluence, l'association se réserve le droit de limiter les entrées pour des raisons de sécurité.
- 1.3 Le port du casque est obligatoire, le port de genouillères, coudières et protèges-poignet est vivement recommandé.
- 1.4 Les « pegs » sont interdits dans l'enceinte du skatepark.
- 1.5 Le pratiquant doit toujours être attentif aux autres usagers évoluant dans le skatepark, et adapter sa pratique en conséquence. L'association se réserve le droit d'exclure toute personne ayant un comportement dangereux ou irrespectueux envers les autres pratiquants.
- 1.6 L'accès aux zones de pratique est interdits aux visiteurs.
- 1.7 L'association peut-être amener à modifier les horaires d'ouverture
- 1.8 L'accès au skatepark est strictement interdit en dehors des horaires d'ouverture.
- 1.9 En dehors des heures d'ouverture, l'association ne saurait être tenue pour responsable.

## 2. Parents

- 2.1 Il incombe au parents de s'assurer du niveau de pratique de leur enfant avant de le laisser évoluer seul dans le skatepark.

## 3. Les locaux

- 3.1 Les utilisateurs du site devront respecter la propreté de l'infrastructure et de ses abords et utiliser les poubelles de tri.
- 3.2 L'accès aux toilettes est limité aux usagers qui veilleront à en respecter la propreté.
- 3.3 La consommation de nourriture et de boissons est interdite sur l'espace de glisse.
- 3.4 Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool au sein de l'infrastructure.
- 3.5 Il est déconseillé d'amener des objets de valeurs au skatepark, l'association décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol.

## 4. Exclusion temporaire ou définitive

L'association se réserve le droit d'exclure et ainsi d'interdire l'accès au skatepark temporairement ou définitivement toute personne :

- 4.1 Ayant un comportement irrespectueux ou dangereux envers les usagers ou les membres de l'association.
- 4.2 Dégradant volontairement l'infrastructure, le matériel, les extérieurs et abords.
- 4.3 Provoquant des nuisances sonores en dehors des heures d'ouverture du skatepark.
- 4.4 Ne respectant pas le présent règlement.

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation du présent règlement. Aucun remboursement ne sera accordé.